

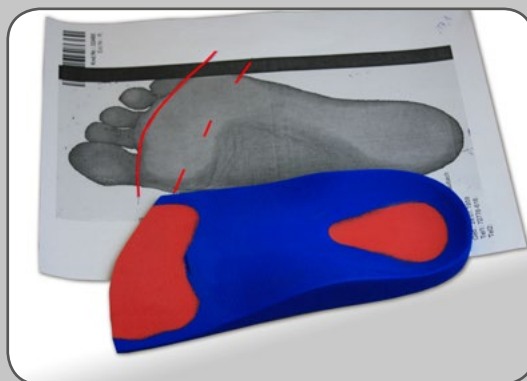
1

La pièce brute de la semelle intérieure Secosol® est livrée avec une semelle longue et doit être coupée à une longueur de $\frac{3}{4}$ à l'avant du pied. Idéalement, vous devriez la couper directement derrière les orteils représentés sur l'empreinte. Veuillez noter les points de flexion dans les chaussures de sécurité.

La pièce brute peut par la suite être adaptée individuellement aux caractéristiques correctives du pied par meulage. Si, par exemple, vous souhaitez incorporer un capitonnage pour épine calcanéenne ou tendon plantaire, n'utilisez que le matériau d'absorption des chocs bleu azur ou rouge.

Si vous souhaitez appliquer un matériau supplémentaire afin d'apporter des modifications plus importantes à la pièce brute, n'utiliser que du matériau de rehaussement Secosol® (voir bon de commande « ACCESSOIRES »). Vous pouvez commander cette option chez nous.

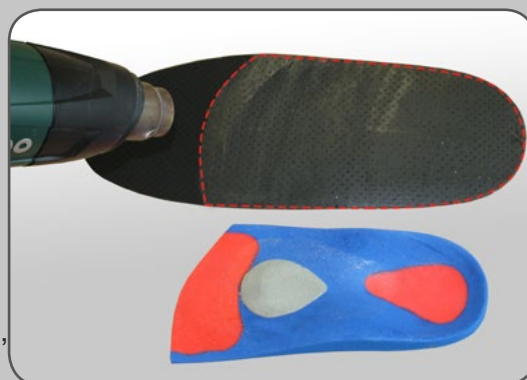
Un insert peut être positionné et fixé à votre discrétion. Celui-ci est ensuite recouvert d'une fine couche de colle spéciale Hartmann Safetypren et pressé sur l'insert Secosol®, avant d'être poncé de manière appropriée.



2

Enduisez uniformément le matériau de recouvrement et la pièce brute avec de la colle. Veillez à ce que la couche de colle ne soit pas trop épaisse afin d'éviter qu'elle ne traverse. Veillez à ne pas recouvrir de colle à environ 5 cm de la pointe afin d'éviter de boucher le pointillé.

Après un temps d'évaporation d'environ 5 à 30 minutes, la colle est activée à l'aide d'un dispositif de chauffage (pistolet à air chaud). La pièce brute est maintenant positionnée sur la couverture à une distance d'environ 0,5 cm de son extrémité. Veillez à ce que le matériau de recouvrement ne se déforme pas.



3

La semelle intérieure Secosol® est adaptée avec précision à la chaussure et au pied à l'aide de la rectifieuse et est ensuite insérée dans la chaussure de sécurité homologuée.

Remarque: la semelle intérieure Secosol® ne doit pas dépasser 8 mm d'épaisseur au centre du talon et 3 mm à l'avant du pied (sous le capuchon protecteur) (seule la partie en EVA noir de la couverture doit rester).

**4**

Étiquette thermique pour l'identification.

La procédure d'apposition de l'étiquette est la suivante

1. Écrivez le nom de votre entreprise sur l'étiquette à l'aide d'un crayon noir, fin et imperméable.
2. Repassez l'étiquette dans la languette de la chaussure à l'aide d'un fer à repasser conventionnel pour que l'étiquette existante reste lisible.

**5**

Nous recommandons de vérifier les propriétés antistatiques de la combinaison de la chaussure et de la semelle Secosol® avant chaque livraison. Ceci n'est toutefois pas obligatoire.

Matthias Hartmann Orthopädie + Sport GmbH • Schelde-Lahn-Straße 20 • 35713 Eschenburg (Germany)
Tel: +49 2770 27113 0 • E-Mail: info@secosol.de • web: www.secsool.de • web: www.hartmann-os.com

Traitement des blocs de fraisage Secosol®

Fixez le bloc de fraisage dans votre fraiseuse et démarrez votre programme de fraisage comme d'habitude. Procédez ensuite comme décrit dans les «Instructions de fabrication du kit de semelles intérieures Secosol®». La déclaration de conformité est disponible sur notre site Internet à l'adresse «www.secosol.de/downloads».



Traitement du matériel brut de thermoformage

1. Chauffez le rembourrage de 3 mm de l'insert Secosol® à traiter à une température comprise entre 80 et 90 °C pendant une à deux minutes. Les capitonnages pour l'avant et l'arrière du pied inclus dans le kit peuvent être utilisés selon les besoins.

2. Le matériau de rehaussement de 8 mm d'épaisseur fourni est chauffé à une température comprise entre 100 et 120 °C pendant 4 à 6 minutes.

3. Veillez à respecter les valeurs spécifiées, sinon le matériau rétrécira trop et les valeurs Shore augmenteront considérablement. Pour plus d'informations sur le collage et les épaisseurs minimales et maximales, reportez-vous aux instructions de fabrication du kit de semelles intérieures.



La déclaration de conformité est disponible à l'adresse www.secosol.de/downloads. Celle-ci, ainsi que votre mode d'emploi pour les semelles intérieures, doivent être joints aux chaussures de sécurité.

Remarque:

Seuls les composants matériels de Matthias Hartmann Orthopädie + Sport GmbH peuvent être utilisés pour la fabrication des semelles intérieures. Les violations enfreignent les procédures mentionnées dans le règlement 112-191 de la DGUV de mars 2017 sous le point 4.2.2.2.1 pour la fabrication et la finition des chaussures orthopédiques de sécurité, de protection et de travail.